

INFO : BOURSES

- Pour les nouveaux élèves entrant en 3^{ème} dans notre établissement, la demande de bourses doit être faite à l'établissement d'origine avant le 30 juin.
- Pour les élèves boursiers arrivant au lycée Dampierre, le transfert de bourses doit être fait à l'établissement d'origine, ramener les papiers complétés à cet établissement qui effectue le transfert à l'Inspection Académique.
- Les élèves boursiers cette année et poursuivant leur scolarité dans notre établissement recevront le document « vérification de ressources » en septembre, sauf pour nos 3èmes qui continuent, il faut obligatoirement refaire la demande.
- En cas de changement de situation (décès, chômage, naissance, baisse importante de revenus), un dossier de VR « vérification de ressources » à retirer au secrétariat doit être complété.
- Pour les élèves de Terminale, la demande de bourses a dû être constituée au CROUS avant le 15 mai sur Internet. (nous ne gérons pas ces demandes). Attention : lors de la réception de la notification d'octroi, ne pas oublier de déposer l'imprimé au secrétariat, sinon les bourses ne vous seront pas versées.